

Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 15 mars 2018

Présents : Thierry Dupuis maire, Alain Sicard 1^{er} adjoint, Georges Buiret, 2^{ème} adjoint, Christian Goutte 3^{ème} adjoint, Myriam Fanget 4^{ème} adjoint, Nicole Millet 5^{ème} adjoint, Annie Chocque, Christian Bouillet, Virginie Baclet, Myriam Crouzier, Georges Curt, Grégory Maye, Gérard Goulette, Nathalie Revel-Subtil, Caroline Perdrix.

Excusés : Jocelyne Janovicz-Rynois, Emmanuel Brion, Célia Sentenac, Nathalie Viousasse.

Finances

Le conseil a pris connaissance de **compte administratif du budget communal pour l'année 2017**.

Le compte administratif est celui réalisé par le maire, le compte de gestion est celui réalisé par le comptable public, ils doivent coïncider au centime près.

Le compte administratif se divise en 2 sections, la section fonctionnement et la section investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, les dépenses d'entretien et de consommation des bâtiments communaux, l'achat des matières premières, fournitures et prestations de service, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts à payer... Ces dépenses de fonctionnement s'élèvent à 781 170,79 €.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux

impôts locaux, aux dotations de l'Etat, aux diverses subventions, aux sommes encaissées au titre de prestations fournies à la population. Elles s'élèvent à 965 053,46 €.

Ce qui fait, en tenant compte du report de l'année précédente, un résultat excédentaire de 201 917,45 €.

Le conseil décide de reporter cet excédent en partie en section de fonctionnement (28 747,11 €) et le reste en section d'investissement (173 172,28 €).

L'écart entre les recettes et dépenses de fonctionnement constituent l'autofinancement or la baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu.

Le deuxième volet examiné est celui **des dépenses d'investissement** qui concernent les opérations qui touchent le patrimoine de la collectivité, les achats de matériel, l'aménagement de bâtiments et travaux ainsi que le remboursement en capital des emprunts, il est de 277 893,76 €.

Quant **aux recettes d'investissement**, elles sont constituées du fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement... ces recettes s'élèvent à 270 396,60 €.

Ces comptes sont votés à l'unanimité par l'assemblée.

Le compte administratif 2017 du service des eaux pour la section exploitation fait apparaître des dépenses de 46 969,18 € et des recettes de 98 755,01 € et pour la section d'investissement, des dépenses de 40 311,97 € et des recettes de 39 492,77 €.

Le conseil décide de reporter l'excédent d'exploitation cumulé de 83 866,62 € en section d'exploitation pour 26 163,43 € et d'affecter en réserve en section d'investissement pour 57 703,39 €.

Ces comptes sont votés à l'unanimité.

Le compte administratif 2017 du service assainissement s'établit en section dépenses d'exploitation à 54 593,99 € et en recettes à 49 663,44 €. En section d'investissement, on totalise 4 930,55 € en dépenses et 44 334,62 € en recettes.

Le conseil décide de reporter le déficit d'exploitation de 4 930,55 € en section d'exploitation et le déficit d'investissement de 14 085,47 € en section d'investissement.

Ces comptes sont votés à l'unanimité.

Conventions

La commune souhaite sécuriser le **cheminement des piétons** le long de la RD 984, de la place située vers le terrain de foot à l'entrée piétonne au droit du Domaine de Thol. Pour cela, elle doit signer une convention avec le Département. Cette convention définit les conditions administratives, techniques et financières concernant ces travaux. Une plantation d'arbustes entre la chaussée et le chemin permettra la protection des piétons. Le financement de ces travaux est à la charge de la commune.

Du fait de la future installation de la société La Forestière, une extension du **réseau électrique** doit intervenir chemin de

Champagne à Thol. Une convention de servitude est proposée par ENEDIS pour permettre l'implantation de deux poteaux sur la parcelle E235.

Le centre médico-scolaire Pont d'Ain / Poncin a été scindé en deux centres médicaux distincts avec la création d'un poste d'infirmier à Poncin. Cet organisme intervient auprès des élèves de primaire de l'école de Neuville et permet de repérer des problèmes de santé, de handicap ou autre difficulté d'adaptation scolaire pour les écoliers du secteur. Une convention entre la commune et le collège permet l'organisation et le fonctionnement de ce centre. La commune contribuera à ce fonctionnement en versant la somme de 1,40 € / élève.

Le Département a décidé de créer **une plateforme de dématérialisation** des marchés publics qui sera mise à disposition gratuitement des communes, leurs groupements et les bailleurs sociaux. Une convention de mise à disposition de cette plateforme doit être signée entre la commune et Département.

Le conseil autorise le maire à signer ces 4 conventions.

Administration générale

La bibliothèque est dotée d'un nouveau logiciel de gestion acquis auprès de la société MICROBIB (1 701 €). Les services de maintenance de ce logiciel font l'objet d'un contrat entre la société et la commune, 320,00 € / an HT à compter de

janvier 2019 pour une durée de 3 ans, la première année étant offerte.

La régie de recettes créée pour la cantine permet l'encaissement des repas servis à la cantine gérée par la commune. Il convient de transformer cette régie de recettes en **régie de recettes et d'avances**, ce qui permettra de rembourser le solde du compte des familles dont les enfants quittent définitivement l'école (déménagement, départ au collège...).

En ce début d'année civile, les attributions de compensation et autres recettes ne sont pas encore versées et afin de permettre à la commune de régler les dépenses courantes, le conseil autorise le maire à signer une convention permettant **d'ouvrir une ligne de trésorerie** auprès de la Banque Populaire.

Travaux à venir

Suite à une demande du Préfet concernant la réalisation d'un plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Thol, une consultation a été lancée, deux cabinets ont répondu. Le cabinet AGER Conseil (Villereversure) a été retenu pour un montant de 5 912,00 € TTC. Cette étude peut être financée à 70 % par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

Le conseil s'est prononcé pour la sauvegarde des 2 bâtiments (chaîne d'habillement et théâtre) du Domaine de Thol qui constituent la mémoire d'une longue période de l'histoire de Neuville.

Le conseil décide de procéder à la sécurisation du théâtre en obstruant les fenêtres et en réparant la toiture pour un montant de 5 421,60 € TTC.

Il propose de faire réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement de la chaîne d'habillement, mission confiée au cabinet Franck Turquois pour un montant de 4 632,00 € TTC.

Questions diverses

. Le nouveau préau attenant au local du parc des Peupliers est en cours de finalisation. Des devis pour la fourniture des bâches latérales ont été demandés. L'intérieur du bâtiment a été reprint par l'ACI (chantier d'insertion).

. Depuis son ouverture le 5 mars, la mairie annexe connaît une fréquentation importante.

. Le conseil municipal est informé de la volonté des responsables de la bibliothèque de changer le statut de celle-ci.